

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
portant désignation des membres du groupe de travail  
chargés de l'élaboration de l'évaluation externe non  
certificative en lecture et production d'écrits en 3<sup>e</sup> année  
de l'enseignement primaire**

A.Gt 17-01-2013

M.B. 12-03-2013

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 2 juin 2006 relatif à l'évaluation externe des acquis des élèves de l'enseignement obligatoire et au certificat d'études de base au terme de l'enseignement primaire, notamment son Titre II;

Considérant les propositions de l'Administrateur général de l'Enseignement et de la Recherche scientifique et des organes de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs;

Sur la proposition de la Ministre de l'Enseignement obligatoire;

Après délibération,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Le groupe de travail chargé de l'élaboration de l'évaluation externe non certificative en lecture et production d'écrits en 3<sup>e</sup> année de l'enseignement primaire est composé :

1° De quatre inspecteurs désignés sur la proposition de l'Administrateur général de l'Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique :

- Philippe Dupont;
- Jocelyne Maréchal;
- Bernadette Meurice;
- Dominique Nottebaere.

2° De six enseignants assurant tout ou partie de leur charge dans l'année d'études considérée dans :

- *l'enseignement organisé par la Communauté française :*

- Cécile Fraiture;

- *l'enseignement officiel subventionné :*

- Laurence Bossut;
- Stéphanie Delcour;
- Emilie Gioria;

- *l'enseignement libre subventionné :*

- Bernadette bauduin;
- Tân Khuc.

3° De six membres issus :

- de la cellule de conseil et de soutien pédagogique de l'enseignement



---

officiel subventionné :

- Katty Adam;
- Michèle Eloy;
- Marc Hella;

- d'une cellule de conseil et de soutien pédagogique de l'enseignement libre subventionné;

- Claire Desmarets;
- Nathalie Plancke;

- du service de conseil et de soutien pédagogique de l'enseignement organisé par la Communauté française :

- Pascale Catinus.

**Article 2.** - Le Ministre ayant l'Enseignement obligatoire dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Article 3.** - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 17 janvier 2013.

La Ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,

Mme M.-D. SIMONET